



20^{ème} JOURNEE AFRICAINE DE LA PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

14^{ème} JOURNEE MONDIALE DE LA SECURITE ET DE LA SANTE AU TRAVAIL

CONFERENCE N° 10

THEME:

EMERGENCE DES PAYS FRANCOPHONES D'AFRIQUE ET
PROMOTION DE LA SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL :
QUELLES ORIENTATIONS NOUVELLES ?



Dr. OUATTARA N'gnoh Djénéba

Pharmacien

Attachée de Recherche en Santé Publique

Abidjan, Plateau, Maison de l'Entreprise

Jeudi 28 Avril 2016



Plan de l'Exposé

Introduction

I. DEFINITIONS ET RAPPORTS ENTRE LA SECURITE ET SANTE AU TRAVAIL ET L'EMERGENCE

II. PROMOTION DE LA SECURITE ET SANTE AU TRAVAIL DANS LE CADRE DE L'EMERGENCE

III. ORIENTATIONS NOUVELLES DE LA SECURITE ET SANTE AU TRAVAIL POUR UNE CONTRIBUTION EFFICIENTE A L'EMERGENCE

Conclusion



Introduction

L'Afrique est en ébullition pour un stade de croissance baptisé « Emergence ».

La politique économique des BRICS (Brésil, Russie, Chine et Afrique du Sud) marque le point de départ de l'aspiration de nombreux pays en voie de développement à devenir émergents.

C'est le cas des pays francophones d'Afrique qui ambitionnent de devenir émergents dans les années à venir (Côte d'Ivoire en 2020 ; Sénégal en 2035; Gabon en 2025 ; Bénin 2025 ; Togo en 2030 ; Cameroun en 2035 ; etc.)



Introduction

Dans le cadre de leur stratégie de développement, des programmes de travail décent ont été ainsi élaborés, avec l'aide notamment de l'Organisation Internationale du Travail (OIT).

Dans quelle mesure le travail décent, notamment la Sécurité et Santé au Travail peut-elle contribuer à l'atteinte de l'émergence? Quelle promotion à cet effet?



I. DEFINITIONS ET RAPPORTS ENTRE LA SECURITE ET SANTE AU TRAVAIL ET L'EMERGENCE

A. DEFINITIONS

1. Pays émergent

L'expression « pays émergent » représente les pays en développement qui ne font pas partie des « pays les moins avancés » et qui remplissent les critères suivants : Indice de Développement Humain (IDH) et PIB inférieurs à ceux des pays développés, croissance économique forte, part croissante dans l'économie mondiale.

Les pays émergents sont des pays qui ont tendance à voir plusieurs indicateurs, notamment économiques, à la hausse de façon conséquente et qui s'approchent petit à petit du groupe des pays développés.

Le poids des pays émergents dans le PIB mondial est passé de 27,4% en 1992 à plus de 40% en 2011 et atteindrait plus de 45% en 2017, selon le FMI.



I. DEFINITIONS ET RAPPORTS ENTRE LA SECURITE ET SANTE AU TRAVAIL ET L'EMERGENCE

A. DEFINITIONS

2. Travail décent

Le travail décent résume les aspirations des êtres humains au travail.

Il regroupe l'accès à un travail productif et convenablement rémunéré, la sécurité sur le lieu de travail et la protection sociale pour les familles, de meilleures perspectives de développement personnel et d'insertion sociale ; la liberté pour les individus d'exprimer leurs revendications, de s'organiser et de participer aux décisions qui affectent leur vie, et l'égalité des chances et de traitement pour tous, hommes et femmes. **(Source : OIT)**



I. DEFINITIONS ET RAPPORTS ENTRE LA SECURITE ET SANTE AU TRAVAIL ET L'EMERGENCE

A. DEFINITIONS

3. Santé

La santé, selon l'Organisation Mondiale de la Santé, est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité. **(OMS, 1946/1948)**



I. DEFINITIONS ET RAPPORTS ENTRE LA SECURITE ET SANTE AU TRAVAIL ET L'EMERGENCE

A. DEFINITIONS

4. Sécurité et santé au Travail

L'étude de la santé et la sécurité des travailleurs est une discipline très large qui recouvre de nombreux domaines spécialisés. Dans son sens le plus général, elle doit viser à:

- 1. promouvoir et maintenir le plus haut degré possible de bien-être physique, mental et social des travailleurs dans tous les métiers;**
- 2. prévenir les effets néfastes sur la santé des travailleurs dus à leurs conditions de travail;**
- 3. protéger les travailleurs contre les dangers qui menacent leur santé;**
- 4. placer et maintenir les travailleurs dans un environnement de travail adapté à leurs besoins physiques et mentaux;**
- 5. adapter le travail aux hommes.**

En d'autres termes, la santé et la sécurité des travailleurs visent tous les aspects du bien-être social, psychique et physique des travailleurs.



I. DEFINITIONS ET RAPPORTS ENTRE LA SECURITE ET SANTE AU TRAVAIL ET L'EMERGENCE

B. LIENS EXISTANT ENTRE LA SECURITE ET SANTE AU TRAVAIL ET L'EMERGENCE

1. Points d'ancrage au concept d'émergence en rapport avec la santé et particulièrement avec la SST

L'émergence est avant tout un concept économique.

Avec le temps, Émergence renvoie davantage à une vision holistique et multidimensionnelle de la problématique du développement, et embrasse à ce titre tous les secteurs, **économique, social, culturel et politique**.

Il s'agit de mettre en place les conditions du **bien-être** des populations en général et des individus en particulier.

Il en est de même des enjeux majeurs de la **Sécurité et Santé au travail**, qui permettent aux entreprises de procurer du **bien-être au travail**, vecteur de santé et d'efficacité économique.



I. DEFINITIONS ET RAPPORTS ENTRE LA SECURITE ET SANTE AU TRAVAIL ET L'EMERGENCE

B. LIENS EXISTANT ENTRE LA SECURITE ET SANTE AU TRAVAIL ET L'EMERGENCE

Les 6 enjeux majeurs de la prévention

Au-delà des obligations légales, l'intervention et la prévention des risques professionnels est au cœur de l'efficacité d'une organisation

1. Enjeu humain

La qualité des conditions de travail, de sécurité et de santé au travail :

- Réduit le nombre et la gravité des accidents du travail,
- Réduit le nombre et la durée des arrêts maladie
- Réduit les conduites à risques
- Réduit l'usure professionnelle
- Garantit la santé de la direction (par le respect des obligations légales) ;



I. DEFINITIONS ET RAPPORTS ENTRE LA SECURITE ET SANTE AU TRAVAIL ET L'EMERGENCE

B. LIENS EXISTANT ENTRE LA SECURITE ET SANTE AU TRAVAIL ET L'EMERGENCE

Les 6 enjeux majeurs de la prévention

La santé au travail du personnel est le moteur de l'activité.

2. Enjeu économique

Un accident du travail ou une maladie liée au travail coûte cher à l'entreprise :

- Au moment de l'accident du travail ou de la réorganisation de service : face à un arrêt maladie
- Par le recours à l'intérim ou aux heures supplémentaires
- Par un surcoût de la prime d'assurance (indice du taux d'AT relevé...)
- Par les coûts indirects
- En cas de risque grave avéré, le CHSCT peut faire appel à un expert afin de rendre un avis. Cette expertise, toujours onéreuse, évalue les risques, mais n'accompagne pas le changement vers une amélioration des conditions de travail

...



I. DEFINITIONS ET RAPPORTS ENTRE LA SECURITE ET SANTE AU TRAVAIL ET L'EMERGENCE

B. LIENS EXISTANT ENTRE LA SECURITE ET SANTE AU TRAVAIL ET L'EMERGENCE

Les 6 enjeux majeurs de la prévention

Une entreprise impliquée dans l'amélioration continue des conditions de travail pérennise son activité.

3. Enjeu commercial

De mauvaises conditions de travail :

- Induisent un « laisser- aller » généralisé (l'entreprise « perd pied »)
- Baissent le niveau de qualité et de quantité de la production par une préoccupation des salariés face à leurs tâches (les salariés « perdent la main »)
- Une irrégularité de la production (difficultés à fidéliser la clientèle)
- Interdisent ou amenuisent l'accès aux marchés publics et ceux nécessitant une certification de « bonnes conduites sociales »
- Favorisent les conduites illicites (vols, détériorations de l'outil de travail...)
-



I. DEFINITIONS ET RAPPORTS ENTRE LA SECURITE ET SANTE AU TRAVAIL ET L'EMERGENCE

B. LIENS EXISTANT ENTRE LA SECURITE ET SANTE AU TRAVAIL ET L'EMERGENCE

Les 6 enjeux majeurs de la prévention

Une entreprise motivante et soucieuse de ses salariés booste sa dynamique

4. Enjeu technique & organisationnel

La santé est le moteur de l'amélioration continue de la production :

- Un travail bien organisé fait gagner du temps et limite les tensions liées aux surcharges de travail intempestives ;
- Penser les risques et les évaluer à priori (prévention primaire) évite les écueils de la discorde et favorise la progression l'entreprise vers l'excellence ;
- La levée des risques évitables, connus
- fluidifie la production, garantit une adaptabilité plus rapide aux nouvelles technologies ;
- Permet de mieux appréhender les situations Nouvelles
- ...



I. DEFINITIONS ET RAPPORTS ENTRE LA SECURITE ET SANTE AU TRAVAIL ET L'EMERGENCE

B. LIENS EXISTANT ENTRE LA SECURITE ET SANTE AU TRAVAIL ET L'EMERGENCE

Les 6 enjeux majeurs de la prévention

Une entreprise dynamique et organisée donne une image de fiabilité et de confiance, pour les clients/usagers, comme pour les salariés.

5. Enjeu social

Évaluer, prévenir et intervenir sur les risques :

- améliorent le dialogue social ;
- motivent et fidélisent les salariés ;
- facilitent le recrutement ;
- préservent la santé des personnels

Expérimentés ;

● ...



I. DEFINITIONS ET RAPPORTS ENTRE LA SECURITE ET SANTE AU TRAVAIL ET L'EMERGENCE

B. LIENS EXISTANT ENTRE LA SECURITE ET SANTE AU TRAVAIL ET L'EMERGENCE

Les 6 enjeux majeurs de la prévention

Réfléchir sur les risques, aide à penser l'organisation dans sa globalité en donnant un sens à l'action.

6. Enjeu juridique

Un refus ou un manque de volonté d'amélioration des conditions de travail engage désormais des sanctions et des réparations lourdes de conséquences pour les entreprises :

- la législation, notamment par la jurisprudence, est de plus en plus sensible à l'amélioration effective des conditions de travail
- les conditions de travail prévalent désormais sur les objectifs économiques globaux d'une entreprise.
- les cas de faute inexcusable ou de manquement impliquent généralement la responsabilité morale, mais également la responsabilité civile du dirigeant.

Évaluer, intervenir et prévenir les risques, c'est protéger les salariés, et protéger l'organisation tout en se protégeant en tant que dirigeant



I. DEFINITIONS ET RAPPORTS ENTRE LA SECURITE ET SANTE AU TRAVAIL ET L'EMERGENCE

B. LIENS EXISTANT ENTRE LA SECURITE ET SANTE AU TRAVAIL ET L'EMERGENCE

2. Liens existant entre les objectifs stratégiques de l'émergence et les Politiques nationales de SST

Exemple de la Côte d'Ivoire

Objectifs stratégiques de politique Nationale de SST	Objectifs stratégiques de l'émergence
<p>II.1 <u>Objectif général</u> Promouvoir la santé et la sécurité au travail, la protection de l'environnement et accroître la productivité dans tous les secteurs de l'économie nationale.</p>	<p>CHAPITRE I : FONDEMENTS DU PND 2016-2020 I.1. VISION ET PRIORITES DE DEVELOPPEMENT Le Plan national de Développement a pour objectif central de conduire la Côte d'Ivoire à l'émergence grâce à une politique volontariste. Cette émergence c'est d'abord, un mieux-être accru des populations partout en Côte d'Ivoire.... C'est aussi une économie dynamique (...) porteuse de transformation structurelle et d'opportunités élargies d'emplois décents.</p>



1. DEFINITIONS ET RAPPORTS ENTRE LA SECURITE ET SANTE AU TRAVAIL ET L'EMERGENCE

B. LIENS EXISTANT ENTRE LA SECURITE ET SANTE AU TRAVAIL ET L'EMERGENCE

2. Liens existant entre les objectifs stratégiques de l'émergence et les Politiques nationales de SST

Exemple de la Côte d'Ivoire

Objectifs stratégiques de politique Nationale de SST	Objectifs stratégiques de l'émergence
<p>II.2 Objectifs spécifiques</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Promouvoir les normes internationales et nationales en matière de sécurité et santé au travail dans tous les secteurs de l'économie nationale ; 2. Promouvoir une culture de prévention des risques professionnels, en associant la protection de l'environnement et la productivité, notamment dans toutes les sphères du dialogue social ; 3. Renforcer la création et l'organisation des services de santé au travail en tenant compte des besoins réels du monde du travail ; 4. Doter les structures de contrôle, de prévention et de soutien en sécurité et santé au travail en moyens nécessaires à leur bon fonctionnement et au renforcement de leur coopération ; 5. Améliorer le système de déclaration, de reconnaissance et d'indemnisation des risques professionnels ; 6. Favoriser l'insertion professionnelle et la protection des travailleurs ayant des sensibilités particulières (personnes vivant avec le VIH, femmes, enfants et handicapés) ; 7. Favoriser la formation et la recherche dans les domaines de la sécurité et santé au travail et de l'environnement. 	<p>CHAPITRE II. LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES</p> <p>AXE STRATEGIQUE II : L'accélération du développement du capital humain et promotion du bien-être social</p> <p>Impact 2 : Les femmes et les hommes (y compris les jeunes et les personnes handicapées) ont accès à un emploi productif, décent et durable.</p> <p>Effet 1 : les populations en âge de travailler ont accès à un emploi décent</p> <p>La réalisation de cet effet comprend les neuf extrants suivants : vi : la santé et la sécurité au travail sont améliorées. vii : la lutte contre le travail des enfants est renforcée.</p>



II. PROMOTION DE LA SECURITE ET SANTE AU TRAVAIL DANS LE CADRE DE L'EMERGENCE

A. ACTIONS ET ACTIVITES USUELLES

1. REGLEMENTATION DU DOMAINE DE LA SECURITE ET SANTE AU TRAVAIL

La sécurité et santé au travail est encadrée par une réglementation dans les différents pays d'Afrique francophone aspirant à l'émergence.

Exemple de la Côte d'Ivoire

a. Les textes législatifs

- La Constitution (Loi n° 2000-513 du 1^{er} août 2000)
- La loi n° 2015-532 du 20 juillet 2015 portant Code du Travail
- La loi n° 99-477 du 02 août 1999 portant Code de Prévoyance Sociale
- La loi n° 96-766 du 03 octobre 1996 portant Code de l'environnement



II. PROMOTION DE LA SECURITE ET SANTE AU TRAVAIL DANS LE CADRE DE L'EMERGENCE

A. ACTIONS ET ACTIVITES USUELLES

1. REGLEMENTATION DU DOMAINE DE LA SECURITE ET SANTE AU TRAVAIL

La sécurité et santé au travail est encadrée par une réglementation dans les différents pays d'Afrique francophone aspirant à l'émergence.

Exemple de la Côte d'Ivoire

b. Les textes réglementaires

- Les décrets
- Les arrêtés

c. Les textes d'origine professionnelle

- La Convention Collective Interprofessionnelle du 20 juillet 1977
- Les conventions collectives par branche d'activité
- les règlements intérieurs



II. PROMOTION DE LA SECURITE ET SANTE AU TRAVAIL DANS LE CADRE DE L'EMERGENCE

A. ACTIONS ET ACTIVITES USUELLES

2. LES ACTIVITES MENEES PAR LES INSTITUTIONS ET LES ENTREPRISES

a. **Cadres de concertation** (ex : Commission Consultative du Travail, Comité Technique Consultatif pour l'Etude des questions intéressant l'Hygiène et la Sécurité des Travailleurs)

b. **Les contrôles des Inspecteurs et médecins inspecteurs du travail ainsi que des contrôleurs en prévention de la Caisse Nationale de la Prévoyance Sociale (CNPS)**

c. **Les activités des Comités de Santé et de Sécurité au Travail (CSST)**

d. **Les ateliers et séminaires relatifs à la SST.**



II. PROMOTION DE LA SECURITE ET SANTE AU TRAVAIL DANS LE CADRE DE L'EMERGENCE

B. INSUFFISANCES A RELEVER DANS LA PROMOTION DE LA SST

1. Difficultés notamment financières pour soutenir l'élaboration et la mise en œuvre des documents de politique et plan de SST
2. Besoin de renforcer la sensibilisation sur les avantages et enjeux de la sécurité et santé au travail aussi bien au niveau des pouvoirs publics que des employeurs et des travailleurs
3. Non ratification des conventions clé de SST de l'OIT par les pays francophones d'Afrique (Convention (n° 155) sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981 ; Convention (n° 161) sur les services de santé au travail, 1985 ; Convention (n° 187) sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail, 2006) **en instance d'adoption au niveau du parlement ivoirien**



II. PROMOTION DE LA SECURITE ET SANTE AU TRAVAIL DANS LE CADRE DE L'EMERGENCE

B. INSUFFISANCES A RELEVER DANS LA PROMOTION DE LA SST

4. Défaut de l'indépendance des inspecteurs et médecins-inspecteurs du travail
5. Quasi inexistence de moyens de locomotion pour l'Administration du travail
6. Non prise en compte des risques émergents (risques psychosociaux, exposition aux ultraviolets, le manque d'activité physique, etc.)
7. Etc.



III. ORIENTATIONS NOUVELLES DE LA SECURITE ET SANTE AU TRAVAIL POUR UNE CONTRIBUTION EFFICIENTE A L'EMERGENCE

Selon l'OMS, dans son « Plan d'Action Mondial pour la Santé des Travailleurs 2008-2017 », les travailleurs représentent la moitié de la population mondiale et sont les principaux moteurs du développement socio-économique.

Il est donc urgent que les mesures ci-après soient adoptées.

1. Ratifier les conventions (n°155) sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981 ; (n°161) sur les services de santé au travail, 1985 ; (n°187) sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail, 2006)

2. Faire adopter par les Gouvernements (voire en Conseil des Ministres) des pays francophones, candidats à l'émergence, des documents de Politiques et Plans d'action de SST en vue de prendre les mesures idoines qui s'imposent



III. ORIENTATIONS NOUVELLES DE LA SECURITE ET SANTE AU TRAVAIL POUR UNE CONTRIBUTION EFFICIENTE A L'EMERGENCE

6. Faire en sorte que les ressources humaines des services de santé au travail soient suffisantes et compétentes en intégrant la santé des travailleurs dans les programmes d'études du personnel qui dispense les soins de santé primaire et des autres agents de santé indispensables.

7. Permettre aux inspecteurs et médecins-inspecteurs du travail de prendre des sanctions même d'ordre pécuniaire avant que le juge ne se prononce définitivement.

8. Prendre en compte les risques physiques nouveaux et émergents.



Conclusion

L'émergence auquel les pays francophones d'Afrique souhaitent aboutir, ne peut devenir une réalité sans la prise en compte effective d'un cadre de travail motivant, respectueux de la dignité et de la sécurité des femmes et des hommes, travailleurs de tous secteurs d'activité, qui en constituent le levier principal.



III. ORIENTATIONS NOUVELLES DE LA SECURITE ET SANTE AU TRAVAIL POUR UNE CONTRIBUTION EFFICIENTE A L'EMERGENCE

3. Intégrer la santé des travailleurs dans d'autres politiques telles que les secteurs de la santé, du développement économique et de la stratégie de lutte contre la pauvreté, du commerce notamment international, d'emploi.

4. Inclure également les différents aspects de la santé des travailleurs dans les programmes d'études primaires, secondaires et supérieures et les programmes de formation professionnelle.

5. Mettre des services de santé au travail à la disposition de tous les travailleurs, y compris ceux du secteur informel, des petites entreprises et du secteur agricole.



JE VOUS REMERCIE POUR
VOTRE AIMABLE ATTENTION

Dr OUATTARA N'gnoh Djénéba